



Délibération n°2021-008
Comité syndical du 4 février 2021

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SPIC 2021

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 4 février 2021 à 14h30, Salle du Patronage Laïque à Pont l'Abbé.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents	Thierry MAVIC, Stéphane LE BOURDON, Jocelyne POITEVIN, Michaël QUERNEZ, Nathalie CARROT-TANNEAU, Nicole ZIEGLER, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Yannick SELLIN, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Eric BOSSER, Philippe AUDURIER
Excusés	Claude JAFFRE, Michel LOUSSOUARN, Yvan MOULLEC
Excusés ayant donnés pouvoir	Frédérique BONNARD-LE FLOC'H donnant pouvoir à Michaël QUERNEZ, Jacques FRANCOIS donnant pouvoir à Nicole ZIEGLER, Karim GHACHEM donnant pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat mixte est doté d'un budget relatif au service public industriel et commercial (SPIC).

Par délibération du 11 octobre 2017, le Comité syndical a décidé que ce budget est voté par chapitre et est présenté avec la nomenclature M4.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'article R.2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2017-09 du 11 octobre 2017 du Comité syndical portant choix du mode de vote du budget du service public industriel et commercial ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

ID : 029-200076669-20210204-2021_008-DE

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille en date du 21 janvier 2021 ;

Sur présentation par Monsieur Michaël QUERNEZ, Président, qui expose les dépenses et recettes de ce budget primitif relatif au service public industriel et commercial du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- de voter le budget primitif 2021 portant sur le service public industriel et commercial par chapitre, tel que présenté en annexe ;
- d'autoriser le Président à engager les dépenses qui y sont inscrites.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Michaël Quernez

Signé par : Michaël Quernez
Date : 16/02/2021
Qualité : ORDONNATEUR